

## Cession fonds artisanal et plus value

Par **Bibinette14**, le 17/12/2018 à 17:21

Chère madame Cher monsieur,

Pouvez-vous m'indiquer si, en cas de cession d'un fonds artisanal (en l'occurrence une licence de taxi), le cédant est passible de plus-value sur le prix de cession ?

En vous remerciant,  
Sentiments distingués.  
Stéphanie SIMON

Par **Bibinette14**, le 17/12/2018 à 17:22

Post en double, supprimé

Par **pragma**, le 17/12/2018 à 17:43

Bonjour

Normalement, il y a exonération des plus-values dans le cadre de la cession d'une entreprise individuelle pour arrêt d'activité.

Au moins jusqu'à 300.000€, mais je vous conseille de lire ceci et voir votre comptable.

<http://blog.cba-france.com/imposition-cession-licence-taxi>